

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 7	L'AN DEUX MIL DOUZE Le MERCREDI 11 AVRIL à 20 H 30
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation : 5/4/2012 Date d'affichage : 5/4/2012	Étaient présents : MM. LEBAR et TOUBOUL Mme DE GAVRE M. LOMMIS Mme SADO DORNIER Absents excusés : Mme SUILLEROT pouvoir à M. LEBAR M. DECROIX pouvoir à Mme SADO DORNIER Absents non représentés : MM. JOUIN et MASSARD
	Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie. Secrétaire de séance : M. LOMMIS

La séance est ouverte à 20 h 38.

M. Lommis est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 février est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2011

Les réunions de la Commission finances ont permis de tirer le bilan de l'année 2011 et de préparer le budget 2012. M. le Maire en explique le détail et présente les résultats du compte de gestion de la perception de Montfort-l'Amaury.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2011 de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury qui fait apparaître les résultats suivants :

<i>- Section de Fonctionnement :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	277 972,33 €
<i>- Section d'Investissement</i>	
<i>Déficit de clôture</i>	3 537,06 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. le Maire présente le Compte Administratif 2011 de la commune dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury, soit :

<i>- Fonctionnement :</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	277 972,33 €
<i>- Section d'Investissement</i>	
<i>Déficit de clôture</i>	3 537,06 €

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2011

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2011

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2011 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement	Excédent de clôture	277 972,33 €
- Section d'Investissement	Déficit de clôture	3 537,06 €

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement.

Les restes à réaliser en 2012 se montant à 36 000,00 €

M. le Maire propose au Conseil municipal d'affecter 238 435,27 € en section de Fonctionnement à l'article 002

et de procéder à un virement de 3 537,06 + 36 000 soit 39 537,06 € en section d'Investissement au chapitre 1068.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Vu le tableau des effectifs adopté le 4 avril 2007 par le Conseil municipal, Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur afin que le secrétaire de Mairie puisse être nommé à ce grade,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste de rédacteur

ADOpte la modification suivante dans le tableau des effectifs de la commune :

Rédacteur territorial : Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. le Maire précise que le budget 2012 a été établi en décidant de conserver, cette année encore, des taux d'imposition inchangés. Il présente ensuite le projet de budget, détaille les opérations d'investissement prévues et dresse la liste des participations financières de la commune aux associations et aux syndicats intercommunaux.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	12,47 % (dont 6,55 % de part communale)
- Foncier Bâti	9,50 %
- Foncier non Bâti	38,36 % (dont 36,59 % de part communale)
- CFE	15,56 % (dont 8,92 % de part communale)

➤ Présenté par Monsieur le maire, le Budget Primitif 2012 s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de Fonctionnement	541 835,27 €
- Dépenses et recettes d'Investissement	470 037,78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2012.

À l'occasion de ce vote, le Conseil municipal se félicite que la commune soit très peu endettée et que sa situation financière soit saine.

À la demande de M. Lommis, il va en outre être étudié la possibilité de dédommager les élus qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à des réunions de syndicats.

URBANISME

Majoration des droits à construire : La loi du 21 mars 2012 a institué une majoration possible de 30 % des droits à construire des bâtiments d'habitation, qui peut ne pas être appliquée si, après consultation du public, le Conseil municipal prend une délibération contraire. M. le Maire estime que la commune a beaucoup travaillé pour arriver à un résultat satisfaisant sur le sujet logements lors de l'élaboration du PLU, et pense que cette majoration n'a pas à s'appliquer à Mareil. Les modalités de la consultation du public restent toutefois à éclaircir, il est encore prématuré de lancer la démarche.

Autorisations d'urbanisme : M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

À propos de la construction de 2 maisons ruelle des Prés, il s'avère que, contrairement à ce qu'avait dit la SAUR, il n'y a pas de canalisation d'eau potable jusqu'au bout de la ruelle. La SAUR a assuré qu'elle assumerait cette erreur, sans que cela n'engendre de frais pour la commune ou pour les nouveaux habitants.

TRAVAUX

Enfouissement des réseaux aériens route de Montfort : Les travaux sont en pause en ce moment dans l'attente de la livraison des candélabres.

Square de la Liberté : Les travaux sont quasi-achevés. Il reste quelques détails à régler (pose d'une vitrine d'affichage, d'un panneau d'interdiction aux chiens ; installation d'une poubelle...). Le Conseil se réjouit que les Mareillois se soient réapproprié le terrain de pétanque.

Église : Des travaux de réfection d'une partie de la toiture et de la charpente ont dû être effectués en urgence après la chute de tuiles fin 2011.

Contrat rural : La Région vient de donner un avis favorable pour les 2 premières opérations (réfection de l'église et travaux à la Maison du Village), prévues en 2012. Quant à la réfection de la mairie, puisqu'elle n'est prévue qu'en 2013, le projet repassera en commission ultérieurement.

Programme triennal de voirie : La Direction Départementale des Territoires a établi des estimations pour des travaux susceptibles d'être présentés, dont la reprise de trottoirs le long de la RD 191 et la reprise de la chaussée chemin de la Croix Messire Jean.

Internet très haut débit : M. Decroix a participé à une réunion relative au plan du Conseil général qui a pour but la couverture de tout le département par la fibre optique d'ici à 2020.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de M. le Maire. Le budget primitif a été voté ; les effectifs de l'école sont stables cette année.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. le Maire. Le budget primitif a été voté, et les tarifs des interventions actualisés (après notamment la hausse de la TVA prévue pour l'automne).

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yveline pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de Mme De Gavre. Il a été procédé au remplacement de délégués.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : Exposé de M. le Maire. Le comité syndical a décidé du transfert de la compétence transport scolaire au SIVU de Thoiry (école maternelle).

Syndicat Mixte d'Études d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdon-Montfort (SMEUA) : Exposé de M. Lommis. Le syndicat sera prochainement dissous. En effet, la caducité du Schéma de COhérence Territoriale, l'existence de PLU dans la plupart des communes, et l'intercommunalité qui s'annonce ôtent sa principale raison d'être au syndicat.

Syndicat Intercommunal de transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : Exposé de Mme Sadoc Dornier. Le budget primitif a été voté avec une baisse des participations demandées aux communes. Il est prévu la réhabilitation de la gare routière de La Queue-lez-Yvelines.

QUESTIONS DIVERSES

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : L'opération de nettoyage de printemps, organisée par la Commission des Fêtes avec l'appui du PNR, a été une franche réussite.

Le Parc va mettre à disposition des panneaux pour les entrées de village, il a été décidé que la commune en demandera deux unités.

Des subventions ont été accordées par le Parc à 2 nouveaux entrepreneurs : scierie de bois de chauffage, et vente ambulante de pizzas.

Animations : Un week-end « Fête de la Musique » sera à nouveau organisé cette année ; avec la chorale Crescendo à l'église le vendredi 22 juin, et un repas champêtre et des concerts le dimanche 24 juin à la Maison du Village.

Sécurité : Une plainte a été déposée à la Gendarmerie après des dégradations à la Mairie pendant les vacances de février (carreau cassé, gouttière tordue).

La Commission sécurité se réunira prochainement.

Informations municipales : La distribution d'une information relative aux déjections canines a été effectuée ; une autre information ayant pour sujet les dégradations dans le village le sera avant les vacances scolaires.

Environnement : Le dossier d'une enquête publique relative au plan de prévention du bruit dans l'environnement est consultable dans les locaux de la DDT (35 rue de Noailles à Versailles), et sur le site Internet www.yvelines.equipement.gouv.fr.

Intercommunalité : Suite à une question de M. Lommis, M. le Maire informe les conseillers de la mise en place de groupes de travail des maires concernés pour mener une réflexion sur les objectifs de l'intercommunalité à créer.

La séance est levée à 23 h 5.